

VIVRE À LA  
**Rochette**

# Guide de rentrée 2023



## Pôle enfance



[www.ville-la-rochette.fr](http://www.ville-la-rochette.fr)



**LA ROCHETTE**  
Ville de Seine-et-Marne (77)

# Sommaire

Édito .....	<b>3</b>
Charte qualité du Pôle Enfance .....	<b>4</b>
Multi-accueil « Les Premiers Pas » .....	<b>5</b>
Les écoles .....	<b>6</b>
L'accueil de loisirs périscolaire .....	<b>8</b>
Quoi faire ? .....	<b>9</b>
Accueils du matin et du soir .....	<b>10</b>
Etudes surveillées et post-étude .....	<b>11</b>
Restauration .....	<b>12</b>
Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) .....	<b>13</b>
Tarifs ALSH .....	<b>14</b>
Jeunesse .....	<b>15</b>
Séjours .....	<b>16</b>
Le collège .....	<b>17</b>
Le Conseil Municipal des Enfants .....	<b>18</b>
Guide d'utilisation du portail famille .....	<b>19</b>
Calendrier vacances scolaires 2023-2024 .....	<b>20</b>



**Directeur de la publication :** Pierre Yvroud  
**Comité de rédaction :** Christine Hugot, Morgan Évenat, Geneviève Jeammet, Messaouda Gatellier et Karine Gournay  
**Dépôt légal :** à parution  
**Adresse :** 55, rue Rosa Bonheur - 77000 La Rochette  
**Tél. :** 01 64 83 55 55 - **Courriel :** mairie@larochette77.fr  
**Conception et réalisation :** céline Autrive - [www.ca-inspire.com](http://www.ca-inspire.com)

# Édito



Chaque année, la rentrée scolaire est une période charnière dans la vie des familles.

À peine les congés d'été terminés, heureux et reposés, il faut se replonger dans les préparatifs : tout doucement, nous entrons dans l'automne, l'atmosphère devient plus studieuse... Les plus jeunes découvrent pour la première fois la crèche ou l'école, la vie en collectivité ; les autres changent de niveau de classe, d'enseignant...

Comme chaque année, la Municipalité met tout en œuvre pour prendre soin de vos enfants dans les différentes structures. Notre priorité est de les aider à apprendre, à évoluer, à se construire dans un cadre apaisé. A l'heure actuelle, dans une démarche environnementale globale, une étude sur la rénovation thermique des bâtiments des deux écoles (Maternelle Matisse et Élémentaire Sisley) a été lancée.

Mieux apprendre, c'est aussi aiguïser sa curiosité, explorer, découvrir : c'est pourquoi, nous nous attachons à proposer, sur les temps périscolaires et les vacances, divers projets artistiques, culturels, sportifs... Après deux années un peu particulières, les sorties ont repris, pour le plus grand plaisir de tous, notamment du Club Ado (matches, sorties

musées, théâtre..) et des jeunes du Conseil Municipal des Enfants qui ont eu l'opportunité de visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Dans le cadre du nouveau Contrat Territorial Global, le projet éducatif de l'Accueil de Loisirs est renouvelé en se centrant sur deux objectifs principaux : « Se construire et évoluer en confiance au sein de la collectivité, en prenant conscience de ses droits mais aussi des devoirs qui en découlent. » et « Participer activement aux enjeux écologiques à travers le respect et la protection de son environnement proche. »

Le bibliothécaire continue d'intervenir à la crèche et auprès des écoles, et la découverte du plaisir de bouger en musique, grâce à la professeure de danse de l'Association Tourne-Sol, a rencontré un vif succès auprès de notre jeune public cette année et se poursuivra.

Une croissance des effectifs conduit l'inspection académique à ouvrir une nouvelle classe à l'école élémentaire Sisley (qui passe de huit à neuf classes).

À toutes et tous, nous souhaitons une belle rentrée et une excellente année scolaire aux jeunes rochettois.



**Messaouda Gatellier**

Conseillère municipale en charge de la petite enfance et du centre de loisirs extrascolaire



**Morgan Evenat**

Adjoint au maire en charge de la jeunesse



**Geneviève Jeammet**

Conseillère municipale en charge des affaires scolaires et périscolaires

# Charte qualité du Pôle Enfance



## L'accueil des familles

Nous proposons dans nos structures un accueil individualisé, aimable et attentionné.

Les agents sont courtois, polis et disponibles pour vous.

Chaque jour, nous vous transmettons les informations relatives à votre enfant, répondons à vos questions et vous orientons.

Nous soutenons les parents dans la séparation et les retrouvailles avec l'enfant.

Nous développons les relations avec les familles par l'invitation à participer à des manifestations dans nos établissements.

## L'accueil des enfants

Nous proposons des activités ludiques et éducatives, adaptées aux temps de transition avec les familles.

Nous veillons à la sécurité physique et affective des enfants.

## Les locaux

Nos locaux sont accueillants, propres, rangés et bien éclairés. Ils sont décorés, apaisants et sécurisants.

Des présentoirs d'informations sont à l'usage des familles.

Ils répondent aux besoins de confidentialité des familles pour la transmission d'informations.

## Informations pratiques

Nous facilitons l'utilisation de nos services sur Internet et la réalisation de vos démarches en ligne (consultation des menus, paiement des factures, programme du club ados, inscription aux activités extrascolaires, etc.).

**[www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html](http://www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html)**

Nos projets pédagogiques sont à votre disposition sur demande.



# Multi-accueil Les Premiers Pas

## Dispose de 40 places par habilitation du conseil départemental

Ouvert du lundi au vendredi de  
7h30 à 18h30.

### Fermetures annuelles :

- Lundi de Pentecôte
- Pont de l'Ascension
- 4 semaines en été (du lundi 22 juillet au lundi 19 août 2024 inclus)
- Les 2 semaines des vacances de Noël

## Démarches d'inscription

1. Prendre rendez-vous avec la direction pour établir un dossier (à la fin du 4<sup>e</sup> mois de grossesse)
2. Le dossier (complet) est soumis à la commission d'attribution des places en crèche
3. Un courrier vous est adressé à la suite de cette commission

## Documents à fournir

- ✓ Photocopie du livret de famille
- ✓ Déclaration de grossesse
- ✓ Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- ✓ Photocopie du dernier avis d'imposition
- ✓ Bulletin de salaire du mois de décembre précédent
- ✓ Attestation CAF
- ✓ Lors d'un divorce ou d'une séparation, copie du jugement.

## Prestation

Les enfants sont encadrés et éveillés par des personnels diplômés.

Le multi-accueil fournit l'alimentation et les produits de soin.

## Tarifs

Le montant de la participation financière des familles est défini par un taux d'effort, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources de la famille.

## Vos contacts

### Multi-accueil

29, rue Matisse  
01 64 19 62 67  
lespremierspas@  
larochette77.fr

### Directrice

**Christina Touscoz**



### Multi-accueil

29, rue Matisse  
01 64 19 62 67  
infirmiere@  
larochette77.fr

### Infirmière

**Pauline**

**Carrere-Casajus**





*Henri Matisse  
1869-1954 est un  
peintre, dessinateur,  
graveur et sculpteur  
français.*

# Les écoles

## L'école maternelle Henri Matisse

### Rentrée scolaire

Lundi 4 septembre 2023

### Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de  
8h40 à 11h50 et de 13h50 à 16h40.

Inscription obligatoire en mairie  
pour les élèves entrant en petite  
section et les nouveaux arrivants.

Prendre rendez-vous avec le  
service scolaire (coordonnées  
page 19)

La commune fournit aux  
enseignants le budget nécessaire  
à l'achat de fournitures et de  
matériels pédagogiques ainsi  
qu'un budget pour les autocars  
lors des sorties scolaires.

Des ATSEM (Agents Territoriaux  
Spécialisés en Ecole Maternelle)  
travaillent quotidiennement  
auprès de l'équipe enseignante  
et accompagnent les enfants.

### Contacts

#### parents d'élèves délégués

[parents\\_matisse@hotmail.fr](mailto:parents_matisse@hotmail.fr)

## Votre contact

### École maternelle

31, rue Matisse  
01 64 39 24 51

### Directrice

**Florence  
Carre-Planche**







Alfred Sysley  
1839-1899 est un  
artiste peintre  
et graveur anglais.

## L'école élémentaire Alfred Sisley

### Rentrée scolaire

Lundi 4 septembre 2023

### Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de  
8h30 à 11h50 et de 13h50 à 16h30.

Inscription obligatoire en mairie  
pour les élèves entrant en CP et  
les nouveaux arrivants.

Prendre rendez-vous avec le  
service scolaire (coordonnées  
page 19).

La commune fournit aux  
enseignants le budget nécessaire  
à l'achat de fournitures et de  
matériels pédagogiques.

Elle met également à disposition  
deux chariots d'ordinateurs  
mobiles et les agents de la  
bibliothèque municipale.

Elle finance aussi l'adhésion  
à l'union sportive de  
l'enseignement du premier degré  
(USEP), les cours de natation à la  
piscine de Dammarie-Les-Lys et  
les autocars nécessaires.

**Contacts**  
**parents d'élèves délégués**  
upelsisley@gmail.com

## Votre contact

**École élémentaire**  
34, rue Jean-  
François Millet  
01 64 39 31 38  
Directrice  
**Estelle Da Rocha**





# L'accueil de loisirs périscolaire

## Inscription

**Dossier d'inscription à retirer en mairie au service scolaire**

### Liste des documents à fournir

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du dernier bulletin de salaire des 2 parents ou attestation pôle emploi
- Attestation CAF
- Photocopie des pages de vaccination à jour
- Attestation assurance responsabilité extrascolaire

### Pour les familles concernées :

- Page du jugement concernant le lieu de résidence de l'enfant
- RIB et autorisation de prélèvement
- Fiche d'autorisation de départ seul pour les élèves de l'école élémentaire

## Horaires

	ALSH* Maternelle	ALSH* Élémentaire
Matin	7h30 à 8h30	7h30 à 8h20
Midi	11h50 à 13h50	
Soir/Études surveillées	16h40 à 19h	16h30 à 18h
Post-études	18h à 19h	

\*Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

## Modalités d'inscription

- Annuelle ou de manière ponctuelle
- Une fois le dossier rempli et remis au service scolaire, les familles peuvent gérer les inscriptions, modifications et annulations directement sur le portail famille, au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante, concernant les services périscolaires et les mercredis.

## Facturation

Elle est établie mensuellement par le service scolaire, au début de chaque mois pour les prestations du mois précédent et notifiées par e-mail.

Elle s'établit selon 4 tranches de revenus.

Contactez le service scolaire (voir page 19) pour connaître votre tranche de revenus (revenu fiscal de référence/12)

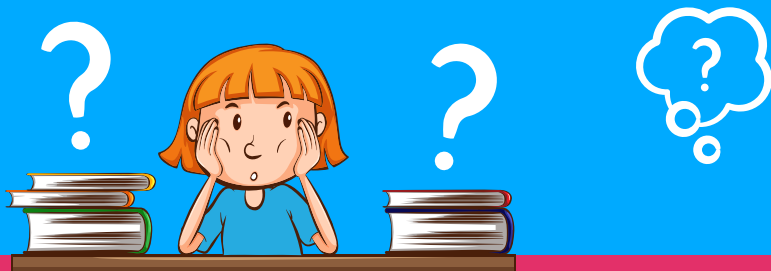
	Tranches de revenus
Revenus 1	De 0 € à 1 120 €
Revenus 2	De 1 120,01 à 2 079 €
Revenus 3	De 2 079,01 à 3 201 €
Revenus 4	À partir de 3 201,01 €

### Modes de règlement :

- Espèces • Chèque • Paiement en ligne
- CESU • CB • Prélèvement automatique

Toute facture non réglée à la date indiquée, sera adressée à la trésorerie générale de Melun Val de Seine. En cas de facture impayée, l'enfant pourra être exclu des prestations.





## Quoi faire...

### ... Si mon enfant est malade ?

Appeler ou envoyer un mail au service scolaire et au centre pour prévenir de l'absence et de la durée, avant 9h30 et envoyer le certificat médical par la suite. Il n'y a pas de jour de carence.

Appeler l'école pour prévenir la direction et l'enseignant(e).

En l'absence de justificatif médical, les prestations seront facturées.

### ... Si je ne peux pas venir chercher mon enfant ?

#### Deux possibilités :

1. J'ai habilité plusieurs personnes sur le dossier d'inscription/portail famille, elles peuvent venir quand nécessaire, en présentant une pièce d'identité.
2. Je n'ai pas habilité la personne.  
J'envoie un mail au service scolaire et au centre en précisant le nom et le prénom de la personne qui viendra et si c'est une habilitation ponctuelle ou annuelle.  
Je peux aussi déposer à la direction du centre, une procuration manuscrite au moins la veille du jour concerné.  
Cette personne pourra venir chercher l'enfant en présentant une pièce d'identité.

### ... Si je déménage en cours d'année ?

1. Prévenir la directrice de l'école pour obtenir un certificat de radiation.
2. Prévenir le service scolaire pour clôturer les prestations et la facturation.

### ... Si l'enseignant(e) est absent(e) ?

La mairie est prévenue de l'absence. Néanmoins, l'école peut accueillir les enfants qui seront répartis dans les autres classes.

Si vous souhaitez le garder à la maison, il faut prévenir la direction de l'école et le service scolaire pour un décompte de la prestation.

En cas de grève, un service minimum pourra être mis en place par la mairie et les équipes du centre de loisirs, si 25 % des enseignants de l'école sont grévistes.

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit à ce service minimum, il faut absolument en informer la direction du centre de loisirs (par e-mail ou sms) en répondant au sondage envoyé via le portail famille. Pensez à actualiser vos e-mail sur le portail famille pour que les informations vous parviennent.

S'il n'y a pas de service minimum, les enfants sont répartis dans les autres classes.

Vous pouvez aussi garder votre enfant. Dans ce cas, prévenir le service scolaire.

Dans les deux cas, seules les prestations (matin, cantine, soir, étude et post-étude) utilisées seront facturées.

### ... Si mon enfant n'est pas inscrit sur une prestation et qu'il y a un imprévu familial de dernière minute ?

En cas de besoin impératif de mode de garde, téléphoner ou envoyer un sms à la direction du centre de loisirs pour savoir s'il reste des places. Pour l'accueil du matin, vous pouvez déposer votre enfant même si vous n'avez pas réussi à joindre la direction.

Si l'enfant peut être accueilli, le tarif occasionnel des prestations concernées sera facturé.



# Accueils du matin et du soir

## Accueil préscolaire pour les élèves en maternelle et élémentaire

Le centre ouvre ses portes à 7h30. L'accueil des maternelles s'effectue jusqu'à 8h30, celui des élémentaires jusqu'à 8h20.

Pour des raisons de sécurité et pour permettre la transmission des informations, l'enfant doit être accompagné jusqu'à l'équipe d'animation pour les maternelles.

Les élémentaires peuvent arriver seuls mais devront obligatoirement se présenter aux animateurs dès leur arrivée.

## Accueil postscolaire pour les élèves en maternelle

Les parents des enfants de maternelle doivent déposer chaque jour la boîte à goûter (inscrire sur le couvercle, nom, prénom et classe)

- soit dans la caisse de l'enseignant(e) en arrivant à l'école
- soit dans la caisse des goûter à l'entrée du centre de loisirs si l'enfant est inscrit à l'accueil du matin.

Les parents ou personnes habilitées devront être en mesure de prouver leur identité pour venir chercher l'enfant au centre de loisirs.

### Tarifs par enfant pour le matin (7h30-8h30)

Tranches	Tarif par jour par enfant
Revenus 1	1,13 €
Revenus 2	1,35 €
Revenus 3	1,47 €
Revenus 4	1,70 €

**Tarif occasionnel préscolaire par jour et par enfant : 5,17 €**

### Tarifs par enfant pour le soir (16h30-19h)

Tranches	Tarif par soir par enfant
Revenus 1	2,87 €
Revenus 2	3,44 €
Revenus 3	3,76 €
Revenus 4	4,32 €

**Tarif occasionnel postscolaire par jour et par enfant : 12,98 €**



# Études surveillées et post-étude

## Lieu

L'étude se déroule dans les classes de l'école élémentaire Sisley.

Le post-étude se déroule au centre de loisirs.

## Déroulement

### 16h30 - 17h

Goûter et jeux (le goûter doit être fourni par les familles et mis dans le cartable).

### 17h - 17h50

Etude surveillée (les enfants font leurs devoirs sous la surveillance des animateurs).

### 17h50 - 18h

Rangement et départ soit pour le portail de l'école (rue Van Gogh) soit pour le post-étude, sur inscription (au centre de loisirs).

### 18h - 19h

Post-étude. Jeux et activités au centre de loisirs.

Les parents ou personnes habilitées devront être en mesure de prouver leur identité pour venir chercher l'enfant à la sortie de l'étude ou au centre de loisirs.

## Tarifs études surveillées

Tranches	Tarif par jour et par enfant
Revenus 1	2,30 €
Revenus 2	2,75 €
Revenus 3	2,99 €
Revenus 4	3,43 €

**Tarif occasionnel étude surveillée  
par jour et par enfant : 10,37 €**

## Tarifs post-étude (18h-19h)

Tranches	Tarif par jour et par enfant
Revenus 1	1,13 €
Revenus 2	1,35 €
Revenus 3	1,47 €
Revenus 4	1,70 €

**Tarif occasionnel post-étude  
par jour et par enfant : 5,17 €**



# Restauration

**Prestataire**  
Armor Cuisine

**Commission des menus**  
2/an (présence des parents d'élèves délégués)

## Déroulement

### En maternelle

Le repas est organisé en deux services. Les horaires sont ajustés chaque année en fonction du nombre d'enfants inscrits. Le premier service se déroule de 12h à 12h45. Le second de 12h30 à 13h15.

Le repas est servi à table. L'équipe d'animation déjeune avec les enfants.

Avant ou après le repas, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, peuvent jouer, faire des activités manuelles ou sportives dans l'enceinte du centre de loisirs ou dans les cours d'école.

### En élémentaire

Le repas se déroule en deux services : 12h (cycle 2), et 12h45 (cycle 3). Chaque classe dispose d'un quartier du restaurant scolaire. Le repas est servi en self.

Avant ou après le repas, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, peuvent aller au gymnase, au Parc Saint Paul, au centre de loisirs ou dans les cours d'école pour des activités et jeux variés.

## Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en cas de traitement médical ou allergie alimentaire

Le document, à faire remplir par un médecin, est à retirer auprès des directrices d'école dès la rentrée scolaire et à transmettre au moins une semaine avant le début des prestations périscolaires.

L'ordonnance et les médicaments sont à fournir à l'école et au centre de loisirs.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant un panier repas, celui-ci doit être obligatoirement conditionné dans une boîte isotherme et transmis directement aux agents de la restauration (rue Troyon), à partir de 8h pour respecter les règles de sécurité alimentaire.

### Tarif du panier repas

Sur signature du PAI lié à des allergies alimentaires et sur la fourniture de l'ensemble du panier repas par les familles, la prestation d'accueil au restaurant scolaire sera facturée : **3,15 €**, quelle que soit la tranche de revenus de la famille.

## Tarifs des repas (hors PAI alimentaire)

Tranches	Tarif du repas par enfant
Revenus 1	3,15 €
Revenus 2	3,50 €
Revenus 3	4,02 €
Revenus 4	4,60 €

**Tarif occasionnel restauration scolaire par jour et par enfant : 8,05 €**



# Accueil de Loisirs Sans Hébergement l'Escargot

## Accueil périscolaire

Les mercredis selon les modalités d'inscription périscolaire (page 8)

## Accueil extrascolaire

Durant les vacances scolaire, inscription selon le calendrier ci-après.

## 3 formules d'accueil

- **Matin** : 7h30 à 13h30
- **Après-midi** : 11h15 à 19h
- **Journée complète** : 7h30 à 19h

L'arrivée des enfants s'effectue entre 7h30 et 9h (ou 11h15 à 11h30). Les départs s'échelonnent entre 16h30 et 19h (ou 13h15 à 13h30). Il est important de respecter ces horaires pour le bon accueil de votre enfant et le bon déroulement du service.

Les inscriptions pour les mercredis doivent se faire au plus tard le jeudi de la semaine précédente.

## Dates limites des inscriptions pour les vacances scolaires (année 2023-2024)

Dates des vacances scolaires	Dates limites au site de réservation
<b>Automne</b> : du 21 octobre au 5 novembre 2023	<b>Dim. 1<sup>er</sup> octobre 2023</b>
<b>Noël</b> : du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024	<b>ALSH fermé</b>
<b>Hiver</b> : du 10 au 25 février 2024	<b>Dim. 21 janvier 2024</b>
<b>Printemps</b> : du 6 au 21 avril 2024	<b>Dim. 17 mars 2024</b>
<b>Été</b> : à partir du 6 juillet 2024	<b>Dim. 16 juin 2024</b>
<b>ALSH fermé du 3 au 18 août 2024</b>	

## Vos contacts

### ALSH maternelle

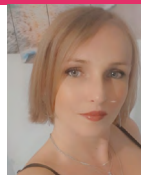
34, bis rue Troyon

Directrice adjointe

**Nadège Le Floc'h**

06 33 36 40 57

clsh@larochette77.fr



### ALSH élémentaire

34, bis rue Troyon

Directeur adjoint

**Nicolas Dourou**

06 77 63 42 92

servicejeunesse@

larochette77.fr







# Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les mercredis, toutes les vacances scolaires.  
 Pour les vacances scolaires, inscription obligatoire sur 5 jours (calendrier page 13).  
 Pour les mercredis, inscription au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante.

Le centre de loisirs est fermé durant les vacances de Noël et du 3 au 18 août 2024).  
 Restauration et goûter sont compris dans les tarifs.

Les prestations, en cas d'absence sans justificatif, seront facturées.

## Inscription par enfant pour une journée complète

Tranches	Tarif pour 1 enfant		Tarif/enfant pour 2 enfants		Tarif/enfant à partir de 3 enfants	
	Familles rochettoises	Familles non rochettoises	Familles rochettoises	Familles non rochettoises	Familles rochettoises	Familles non rochettoises
Revenus 1	7,77 €	10,14 €	6,63 €	8,64 €	5,47 €	7,14 €
Revenus 2	10,89 €	14,20 €	9,27 €	12,05 €	7,67 €	10,03 €
Revenus 3	15,47 €	20,14 €	13,20 €	17,19 €	10,89 €	14,20 €
Revenus 4	20,54 €	26,72 €	17,30 €	22,50 €	14,30 €	18,65 €

## Inscription par enfant pour une demi-journée

Tranches	Tarif pour 1 enfant		Tarif/enfant pour 2 enfants		Tarif/enfant à partir de 3 enfants	
	Familles rochettoises	Familles non rochettoises	Familles rochettoises	Familles non rochettoises	Familles rochettoises	Familles non rochettoises
Revenus 1	6,63 €	8,64 €	5,47 €	7,13 €	4,32 €	5,64 €
Revenus 2	9,75 €	12,68 €	8,13 €	10,61 €	6,50 €	8,47 €
Revenus 3	14,30 €	18,65 €	12,05 €	15,70 €	9,75 €	12,68 €
Revenus 4	19,38 €	25,21 €	16,14 €	21,01 €	13,15 €	17,13 €





# Jeunesse

## Public

### 2 groupes

**Les préados** de l'inscription en 6<sup>e</sup> jusqu'à 13 ans

**Les ados** de 14 à 18 ans

## Inscription

Remplir chaque année un dossier d'inscription (auprès de M. Nicolas Dourou)

Les programmes d'activités sont diffusés par trimestre, un mois avant la première sortie, sur le site Internet de la ville, Facebook, Snapchat, boîtes mail des familles.

La réservation des activités se fait par téléphone, mail ou SMS selon les modalités indiquées sur le programme.

## Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

**Pour toutes les activités menées au centre, les sorties sur une journée et les week-ends :**  
30 % du coût individuel par jeune, entrée, transport et intervenant compris.  
(60 % pour les jeunes non rochettois ayant été scolarisés antérieurement à La Rochette), avec un minimum de 5 €.

### Pour les séjours (5 jours)

Tarifcation selon les quatre tranches de quotient familial (page 8)

## Facturation

La facture est établie et envoyée aux familles après chaque activité/sortie.

## Réseaux sociaux

Vous pouvez nous suivre sur :



[www.facebook.com/club.adolarochette](https://www.facebook.com/club.adolarochette)



[clubadolarochette](https://www.snapchat.com/add/clubadolarochette)



[www.instagram.com/mairie\\_rochette\\_77](https://www.instagram.com/mairie_rochette_77)

### Service jeunesse

34, bis rue Troyon

Directeur adjoint

**Nicolas Dourou**

06 77 63 42 92

[servicejeunesse@](mailto:servicejeunesse@larochette77.fr)

[larochette77.fr](mailto:servicejeunesse@larochette77.fr)





## Séjours

La commune organise chaque année, un séjour enfance et/ou jeunesse, encadré par les animateurs de l'accueil de loisirs.





# Le collège Denecourt de Bois-le-Roi

## Sectorisation collège

Depuis septembre 2020, les élèves vont au **collège Denecourt à Bois-le-Roi**.

Pour information, les deux lycées de secteur pour la rentrée de septembre 2024 seront le lycée Joliot Curie de Dammarie-Les-Lys et le lycée François Couperin de Fontainebleau.

## L'équipe de direction

M<sup>me</sup> Mendes Béatrice, Principale  
M<sup>me</sup> Chantoiseau Isabelle, Principale adjointe

Les élèves bénéficient d'un cadre verdoyant et de locaux réhabilités.

L'ensemble du personnel s'attelle à accompagner avec bienveillance chaque élève dans son parcours scolaire au travers de parcours personnalisés et de projets multiples.

Un service de transport, spécial La Rochette-Bois-le-Roi, a été mis en place par le Département. La société est Cars Moreau.

## Les horaires 2023-2024

Valable à partir du lundi 4 septembre 2023.

Aller			
Commune	Arrêt	l m mer j v	
La Rochette	Rocheton	7:38	8:38
	Claude Monet*	7:43	8:43
	Diaz**	7:45	8:45
Boi-le-Roi	Collège Denecourt	8:05	9:05

\* L'arrêt de bus Claude Monet est situé à l'angle de la rue avec celle de J.F. Millet, près de l'ancienne entrée de l'école élémentaire.

\*\* L'arrêt Diaz est devant le cabinet médical rue Théodore Rousseau.

Retour			
Commune	Arrêt	l m mer j v	
Boi-le-Roi	Collège Denecourt	11:43 12:43	16:25 17:25
	Diaz***	12:03 13:03	16:45 17:45
La Rochette	Claude Monet	12:05 13:05	16:47 17:47
	Rocheton	12:10 13:10	16:52 17:52

\*\*\* L'arrêt Diaz est situé rue Honoré Daumier face au Casino.

## La carte de transport

Seule la **carte Scol'R** est valable sur ce transport spécial.

Vous pouvez la commander en ligne (accès d'ici la fin du mois de juin) ou par courrier en téléchargeant le dossier disponible sur le site Internet du Département. Vous y trouverez également le code de bonnes conduites.

Pour plus d'informations :

[www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Scol-R](http://www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Scol-R)







# Conseil Municipal des Enfants (CME)

## Les élections

La préparation se déroule sous l'égide des enseignants des classes de CM2.

Les enfants qui le souhaitent font acte de candidature, rédigent des idées de campagne, posent un affichage et font un discours devant leurs camarades.

Comme leurs aînés, les membres du CM2 sont élus par vote secret et dépouillement des voix insérées dans l'urne.

Sont ainsi élus chaque année, le dernier vendredi avant les vacances d'automne, cinq filles et cinq garçons.

## Le mandat

- Participation aux manifestations officielles : 11 novembre, vœux du Maire, etc.
- Visite des institutions (selon les possibilités d'accueil des groupes) : Sénat, Assemblée Nationale, CESE, Parlement Européen, Elysée.
- Réunions organisées quelques samedis de l'année pour choisir les projets qui seront mis en place et les organiser.

## Exemples

Liste de petits gestes écologiques du quotidien pour une planète plus propre et des économies d'énergies, journée intergénérationnelle et solidaire...



# Guide d'utilisation du portail famille



**Il est obligatoire de créer un compte famille pour recevoir notamment les notifications des factures et les mails de communication.**

Pour faciliter les démarches des familles, la mairie a mis en place un **portail famille**. Toutes vos démarches peuvent être effectuées en ligne.



## 1. Pour vous connecter

- Se rendre sur le site Internet de la commune : **www-ville-la-rochette.fr**
- Cliquer sur l'onglet « Pôle Enfance », puis sur Portail Famille.
- Indiquer votre adresse mail.
- Indiquer votre mot de passe (celui choisi lors de la création du compte famille).  
Vous pourrez le changer sur le portail.

## 2. Prestations

- Cliquer sur l'onglet : « Espace famille ».
- Puis sur « Planning des activités ».
- Puis sur le nom de l'enfant concerné.

Vous pouvez inscrire, annuler, modifier les prestations périscolaires de votre enfant **le jeudi soir pour la semaine suivante**. Pour les vacances scolaires les dates limites d'inscription sont fixées chaque année (page 13).

**Pour cela :**

- Cliquer sur la date et la prestation souhaitée
- Puis clique droit et les possibilités vont s'afficher
- Votre demande nous est transmise et nous la validerons
- Pour changer de semaine, cliquer sur les flèches au-dessous du mot « Planning »

## 3. Pour envoyer un message à nos services

Utiliser les mails de vos contacts.

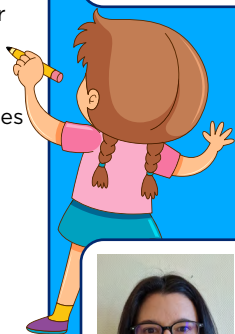
## 4. Pour vos données personnelles

Cliquer sur l'onglet « Mon Espace Citoyen »  
Vous pouvez ainsi vérifier et modifier vos coordonnées tél., mail, adresse, situation personnelle et professionnelle, gérer vos procurations etc.

**Pensez à actualiser vos données en cas de changement.**

## 5. Pour suivre vos factures et vos paiements

Cliquer sur l'onglet « Espace facturation »



### Votre contact

**Mairie Service Scolaire**  
55, rue Rosa Bonheur  
**Laëticia Toquart**  
01 64 83 06 51  
scolaire@larochette77.fr

# Calendrier des vacances scolaires 2023/2024 zone C

**Rentrée des classes**  
Lundi 4 septembre 2023

**Vacances d'automne**  
Du 20 octobre au 6 novembre 2023

**Vacances de Noël**  
Du 22 décembre 2023 au 8 janvier 2024

**Vacances d'hiver**  
Du 9 au 26 février 2024

**Vacances de printemps**  
Du 5 au 22 avril 2024

**Vacances d'été**  
Le 5 juillet 2024 après la classe



Le départ des vacances a lieu après la classe le vendredi soir et la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
**Attention, il n'y aura pas classe le vendredi 10 mai 2024.**

## Votre contact



**Karine Gournay**  
**Direction Pôle enfance**

34 bis, rue Troyon

01 64 19 65 84

07 86 00 68 04

[directionenfance@larochette77.fr](mailto:directionenfance@larochette77.fr)